



U.C.I.A. ANDUZE

UNION DES COMMERÇANTS INDUSTRIELS ARTISANS

Objet : **Marché de la châtaigne et de la Soupe**
Dimanche 11 octobre 2020

Anduze le 12 août 2020

L'U.C.I.A d'ANDUZE organise le Dimanche 11 octobre 2020

La « Marché de la châtaigne et de la Soupe »

Cette manifestation se déroulera sur le Plan de Brie, de la tour de l'horloge à la fontaine Pradier, bien sûr dans ces temps plus qu'incertain de Covid-19, sous toute réserve d'acceptation par l'autorité préfectorale. Dans le cas où la manifestation serait annulé, aucun chèque ne sera encaissé, et aucun exposant ne pourra demander une compensation quelle qu'elle soit.

Ci-joint vous trouverez un bulletin d'inscription ainsi que le règlement de la Foire.

Plan de brie et centre-ville sera réservé aux artisans d'art aux créateurs et aux producteurs de produits du terroir, (dans la mesure du nombre de places disponibles.

Les autres exposants ont accès plan de brie uniquement devant le CIC rue neuve et rue du Luxembourg, et place couverte.

Nous vous invitons à nous renvoyer votre bulletin complété et signé avant le 01 octobre 2020

Accompagné du chèque de règlement à l'ordre de l'U.C.I.A d'Anduze. Chèque qui sera encaissé après le jour de la manifestation.

Ainsi qu'un **chèque de caution de 20 €**, que nous détruirons à la fin du Marché si **votre emplacement a été rendu propre.**

Une sélection sur dossier sera faite pour tous les participants à la manifestation, tout dossier incomplet sera rejeté d'office. En cas de refus, votre chèque vous sera retourné par courrier. Si votre candidature est retenue nous vous la confirmerons par mail à partir du mois d'octobre.

Nous vous informons qu'il ne sera fait aucun remboursement après le 5 octobre 2020.

Les exposants qui ont participé à une de nos manifestations cette année, ne sont pas tenus de nous fournir à nouveau leurs justificatifs.

Nous allons proposer des animations tout au long de la journée, la radio France bleu Gard Lozère sera partenaire. Nous avons prévu une communication assez conséquente avec un partenariat et une campagne de spots publicitaires sur radio France Bleu Gard Lozère.

L'accueil des exposants se fera à partir de 7H jusqu'à 8H

Au-delà votre emplacement sera redistribué.



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS

Un concours de Soupe est également organisé à partir de 12 h, pour les particuliers, les associations, & les exposants.

Nous faisons cette année encore le **concours spécial exposants**

Nous offrirons 2 repas dans un de nos restaurants aux deux premiers exposants qui auront eu le plus de votes.

Les visiteurs achètent **un bol à l'ucia**, avec lequel ils peuvent goûter toutes les soupes (gratuitement), après ils votent pour la meilleure soupe. (Gouter les soupes n'est pas tributaire de l'achat d'un bol Ucia, mais la quantité distribuée par personne ne dépassera pas les 10cl maximum par personne, afin de pouvoir servir le maximum de personnes).

Il y aura un seul ticket de vote par achat de bol et nous ferons le décompte pour chaque catégorie :
Particuliers, Associations, et vous Professionnels

Les commerçants qui feront une soupe (Minimum 30 litres) se verront offrir leur emplacement. Nous vérifierons la quantité !

Nous prendrons en priorité les exposants qui feront une soupe, et nous n'encaisserons pas les chèques des exposants ayant fait une soupe, ils seront détruits.

Pensez à amener, soit une plaque électrique, soit un réchaud à gaz, pour maintenir votre soupe au chaud, vous pouvez la faire sur place, où la préparer à l'avance chez vous.

En cas d'intempérie, nous n'avons pas prévu de solution de repli, la fête se fera en extérieur comme l'année dernière.

Le Plan de Brie sera fermé à la circulation de 8h à 19h, (si autorisation).

En espérant que vous serez parmi nous pour cette manifestation, Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le comité de sélection



U.C.I.A. d'ANDUZE
Union des commerçants et artisans d'ANDUZE

**Règlement: Priorité sera donnée aux producteurs et aux produits locaux
« Fête de la châtaigne et de la Soupe »**

**ANDUZE - Dimanche 11 octobre 2020
Accueil des exposants à partir de 7H jusqu'à 8H**

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout ce qui, sur les stands, ne correspond pas au règlement de la foire.

- **La foire est ouverte au public de 9 heures à 18 heures**, les stands devront être complètement installés et les véhicules sortis de la foire pour ces horaires. (Parking du Gardon à proximité) Le remballage ne se fera **qu'à partir de 18h**

L'exposant doit fournir lors de son inscription (sauf si nous l'avons déjà) :

La Photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile stipulant la garantie « Foire, Salon et Marché ».

et soit : Pour les producteurs : Attestation d'Affiliation MSA

Pour les artisans : photocopie du D1 (Répertoire des Métiers) et Carte d'ambulants .

Pour les commerçants : photocopie extrait de K-bis de moins de 3 mois et Carte d'ambulants.

- Les prix seront affichés, les normes d'hygiène seront respectées, ainsi que les conditions covid-19 en cours à la date.
- Le comité de foire fournit l'emplacement, à charge pour l'exposant d'apporter tout le matériel d'exposition. La réclame à haute voix est interdite.

La foire a lieu en plein air sur le Plan de Brie. Les exposants devront prévoir une protection contre les intempéries. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage occasionné aux produits. En cas de non-respect du règlement constaté sur place, le Comité de Sélection se réserve le droit de refuser l'Exposant sans remboursement de son emplacement.

- **PROPRETE DES LIEUX:** chaque exposant doit veiller à la propreté des lieux. Rien ne doit être laissé après votre départ. **Vos déchets doivent être déposés dans les conteneurs les plus proches se trouvant sous les quais à 30m du Plan de Brie**, et non pas au pied des petites poubelles où des arbres du Plan de Brie. Votre chèque de caution sera détruit si vous avez respecté ces consignes, autrement il sera encaissé.

Nous vous rappelons qu'il ne sera fait aucun remboursement à partir du 05 Octobre 2020.

- ❖ **LES EXPOSANTS QUI ONT PARTICIPE A UNE DE NOS MANIFESTATIONS CETTE ANNEE, NE SONT PAS TENUS DE NOUS FOURNIR A NOUVEAU LEURS JUSTIFICATIFS (s'ils sont encore valides).**



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANTS

Bulletin d'Inscription « Fête de la Châtaigne et de la Soupe » Anduze le Dimanche 11 octobre 2020

Enseigne :

Nom : Prénom:

Adresse

CP Ville

Tel. (OBLIGATOIRE).....

E-mail (OBLIGATOIRE).....

ACTIVITÉ : (cochez votre réponse)

Producteur Artisan, boulanger, etc Commerçant/revendeur (métier de Bouche).

Habillements Autres gadgets précisez

LISTE COMPLETE DES PRODUITS PROPOSES :

.....
.....
.....

TARIF ET MÉTRAGE DU STAND

Stand de 1 à 3 m : **30 €** : 3m De 4 à 6m : **10 €** le mètre supplémentaire.

Métrage désiré : **4 m = 40€** **5m = 50€** **6m = 60€**

+ **CHEQUE DE CAUTION : 20€ Détruit à la fin du Marché, si emplacement propre**

Parasol forain Barnum Branchement électrique *oui* *non*

Je souhaite faire une soupe *oui* *non*

Attention : ne seront prises en compte que les inscriptions accompagnées du règlement, DES JUSTIFICATIFS DEMANDÉS et de la liste exhaustive des produits proposés sur le stand.

L'exposant certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

À RETOURNER AVANT **LE 01 OCTOBRE 2020** à

U.C.I.A d'ANDUZE, Marché de la Châtaigne Plan de Brie, BP30, Anduze 30140
ou dans la boîte au lettre UCIA au Restaurant « Le petit Jardin du Cévenol »